



Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Métro Sobey's M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec
--	---

22 novembre 2011

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2011

Faisant suite au comité de prix du 18 novembre 2011, les membres du comité ont décidé de conserver le statu quo au niveau des prix déjà en vigueur.

Date	Sunrise Paulared Lobo Gingergold	McIntosh Spartan Empire Cortland	Gala	Honeycrisp	Rouge Délicieuse	Jaune Délicieuse	Autres variétés tardives
À compter du début de l'écoulement	S : 12,00 \$ C : 12,00 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 12,00 \$ C : 14,00 \$	S : 13,00 \$ C : 17,00 \$	S : 34,00 \$*** C : 34,00 \$***			
À compter du début de l'écoulement					S : 12,00 \$ C : 15,00 \$	S : 12,00 \$ C : 17,00 \$	S : 12,00 \$ C : 14,00 \$
À compter de l'ouverture des chambres AC		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 34,00 \$*** C : 34,00 \$***	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$

*** Spécifications pour la Honeycrisp

- calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

Nouvelle catégorie : Pomponce : destinée aux Centres de la petite enfance et garderies exclusivement Paulared, McIntosh, Cortland, Spartan, Empire et Gala

À compter du début de l'écoulement	8,40 \$	8,40 \$	9,10 \$	n/a	n/a	n/a	n/a
À compter de l'ouverture des chambres AC	n/a	9,80 \$	9,80 \$	n/a	n/a	n/a	n/a

*Précisions sur Pomponce : Les pommes sont de calibre 2 3/8 pouces et inférieur à 2 1/2 pouces et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac

Pommes destinées au commerce interprovincial et/ou à l'exportation

À compter du début de l'écoulement jusqu'au 31 octobre 2011	Le rabais de 1 \$ s'applique pour les pommes McIntosh et Spartan réfrigérées en VRAC. Le rabais s'applique sur le résultat du classement pré-déterminé (cellule et sac) pour les pommes destinées à l'état frais. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.
---	---

S: Sac

C: cellule

OUVERTURE DES CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTRÔLÉE

La date du 28 novembre 2011 a été entérinée par les membres du comité de gestion pour l'ouverture des chambres A.C. pour toutes les variétés de pommes.

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – Récolte 2011 – FAB le producteur
 Décision du 29 août 2011 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	• POMMES À SAUCE	• POMMES À JUS OPALESCEMENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)
		0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

- Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité.

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er novembre 2011(en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er nov. 2011
McIntosh	Frais	Réfr.	1 332	5 085	68 089	20 502	124 682	219 690
		AC	0	93 631	226 650	71 724	308 176	700 181
	Transf.	Réfr.	0	12 228	77 712	40 494	44 250	174 684
		AC	0	36 781	213 291	310 271	14 400	574 743
Cortland	Frais	Réfr.	378	2 499	24 277	6 954	14 585	48 693
		AC	0	25 846	66 782	23 930	46 850	163 408
	Transf.	Réfr.	0	10 101	6 588	31 620	4 310	52 619
		AC	0	27 125	18 302	4 040	0	49 467
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	322	120	1 110	1 552
		AC	0	0	702	407	0	1 109
	Transf.	Réfr.	0	144	864	443	1 170	2 621
		AC	0	0	2 718	0	0	2 718
Empire	Frais	Réfr.	234	2 607	25 515	4 830	10 675	43 861
		AC	0	20 585	61 308	20 818	41 403	144 114
	Transf.	Réfr.	0	1 789	2 515	21 423	110	25 837
		AC	0	2 277	5 312	23 158	0	30 747
Spartan	Frais	Réfr.	810	6 849	26 992	5 273	14 560	54 484
		AC	0	40 248	91 462	24 468	92 890	249 068
	Transf.	Réfr.	0	1 071	2 431	5 779	3 065	12 346
		AC	0	4 500	23 880	9 237	0	37 617
Autres	Frais	Réfr.	180	3 499	4 501	7 864	3 427	19 471
		AC	0	3 015	2 492	1 440	864	7 811
	Transf.	Réfr.	0	2 313	3 197	86 403	0	91 913
		AC	0	2 340	99	263 429	0	265 868
Total	Frais	Réfr.	2 934	20 539	149 696	45 543	169 039	387 751
		AC	0	183 325	449 396	142 787	490 183	1 265 691
	Transf.	Réfr.	0	27 646	93 307	186 162	52 905	360 020
		AC	0	73 023	263 602	610 135	14 400	961 160

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété

Source: InfoHort

Pour la récolte 2011, 2 974 622 minots de pommes sont entreposés dont 252 minots frais et 750 481 minots de transformation qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2010, 3 042 534 minots de pommes sont entreposés dont 10 962 minots frais et 250 412 minots de transformation qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2009, 3 421 610 minots de pommes sont entreposés dont 33 712 minots frais et 450 453 minots de transformation qui proviennent de l'extérieur

Entreposage de pommes au Canada, au 1er novembre 2011 (en minot de 42 livres)

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Maritimes	1 251 405	1 304 952	1 071 929
Québec	2 974 622	3 042 534	3 421 610
Ontario	3 330 167	3 920 000	4 641 833
Colombie-Britannique	N/D	3 480 333	1 124 333
Canada	7 556 194	8 267 486	10 259 705

Source: InfoHort

Coût de manipulation pour la pomme détournée vers la transformation

Lors de la réunion du 18 novembre 2011, le comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais a fixé le coût de manipulation, tel que décrit à l'article 11.6.1, que l'emballeur peut charger au producteur quand les pommes ne respectent pas la norme de fermeté à la réception au poste d'emballage prévue à l'annexe A de la convention à **6 \$/benne pour la saison de commercialisation 2011-2012**.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour que l'emballeur puisse charger ces frais :

- Suite à la réception des pommes au poste d'emballage, les tests de fermeté doivent être effectués et communiqués au producteur à l'intérieur d'un délai de 24 heures;
- Dans l'éventualité où la fermeté n'est pas conforme à l'annexe A, l'emballeur doit communiquer avec le producteur pour prendre entente sur le détournement vers la transformation tel que prévu à l'article 6.7.1;
- Aucun coût de manipulation ne peut être chargé quand le poste d'entreposage est une entreprise liée à ce dernier.

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec